

Communiqué de presse

La promotion de la main-d'oeuvre indigène induit une baisse de l'immigration

Le PBD veut passer à l'action et propose des mesures concrètes.

La promotion de la main-d'œuvre indigène est un objectif essentiel du PBD depuis longtemps. Il a notablement augmenté ses efforts depuis l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, car ce n'est que par une exploitation conséquente du potentiel indigène que l'immigration peut être réduite sans mettre en péril les accords bilatéraux. La volonté du peuple exprimée le 9 février 2014 serait ainsi respectée. Au cours de la session de printemps, le groupe PBD a adopté de nouvelles mesures et va maintenant déposer les interventions correspondantes.

Une promotion conséquente du potentiel indigène passe par la main-d'œuvre féminine et plus âgée. Le PBD a déposé en le 25 septembre 2014 déjà une motion exigeant des modifications législatives en faveur de la promotion de la main-d'œuvre indigène. Après le Conseil national, c'est le Conseil des Etats qui a transmis cette motion – sans opposition- durant la première semaine de la session de printemps en cours. Il s'agit là d'un signal clair que la demande du PBD est très largement soutenue et que le Conseil fédéral doit maintenant faire avancer les travaux à plein régime. Le PBD veut donc demander au Conseil fédéral la teneur des prochaines étapes et du calendrier.

Par d'autres interventions, le groupe PBD démontre par ailleurs que par "mesures législatives", il n'entend pas un monstre bureaucratique, mais des incitations ciblées et à caractère obligatoire. L'accent demeure encore et toujours sur la main-d'œuvre féminine et plus âgée.

Ainsi le PBD exige dans une motion une dite « allocation d'initiation au travail » pour le retour au travail après une phase familiale. Les mères et les pères qui ont renoncé à leur activité professionnelle pour une durée déterminée, sont notamment souvent préférentiels lors d'une réinsertion professionnelle. Dans de nombreux cas, cette discrimination pourrait sans problèmes être compensée par une plus longue initiation au travail. C'est pourquoi une incitation concrète et équitable pour les employeurs d'accorder cette plus longue période d'initiation sans conséquences de coûts pour l'entreprise, serait créée à travers une allocation d'initiation au travail limitée dans le temps. Les mères et les pères voulant se réinsérer professionnellement après une phase familiale obtiennent ainsi des opportunités égales sur le marché du travail.

Concernant l'amélioration des opportunités sur le marché du travail pour les générations plus âgées, le PBD a également déposé diverses interventions par le passé. Ainsi a été déposée le 12 décembre 2012 en rapport avec la demande de corrélérer l'âge de la retraite avec l'espérance de vie, une motion exigeant un paquet de mesures pour améliorer les opportunités des générations plus âgées sur le marché du travail comme notamment l'examen d'un alignement des taux de la LPP. Le PBD est conscient de la complexité que représenterait un tel changement de système et de la nécessité d'une période de transition relativement longue.

C'est pourquoi il faut des incitations pour que les entreprises agissent par elles-mêmes. La Confédération pourrait servir de modèle en ce qu'elle a veillé à des taux uniformes à l'interne par un système dit de compensation. Le renchérissement inutile d'une précieuse main-d'œuvre plus âgée est ainsi empêché et la pression économique de préférer les jeunes demandeurs d'emplois réduite. Le PBD veut maintenant entendre du Conseil fédéral le fonctionnement en détail de ce système et quelles expériences ont été faites.

Par ces interventions, le PBD montre clairement son objectif, à savoir promouvoir rapidement et de manière conséquente la main-d'œuvre indigène. Ceci réduit en particulier aussi la dépendance de la

main-d'œuvre étrangère et ainsi de l'immigration. Le PBD demeure convaincu qu'en acceptant l'initiative sur l'immigration de masse, le peuple suisse a surtout exprimé son souhait d'une réduction de l'immigration, mais qu'il veut toujours maintenir les accords bilatéraux avec l'Union européenne. C'est pourquoi le PBD veut respecter la volonté populaire en s'engageant pour la promotion de la main-d'œuvre indigène ainsi que pour le maintien des accords bilatéraux.

Renseignements:

CN Martin Landolt, 079 620 08 51

CN Hans Grunder, 079 616 11 71

16.03.2015